

22 JAN 2016



CGT
FEDERATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS DU
VERRE ET DE LA CERAMIQUE
Monsieur Philippe BURON
Case 417 – 263, rue de Paris
93514 MONTREUIL CEDEX

LETTRE RECOMMANDEE AR

Paris, le 19 janvier 2016.

Annule et remplace le courrier du 14 janvier 2016

**Objet : Information aux syndicats : Révision des statistiques par l'INSEE /
*Accord « Pacte Responsabilité »***

Monsieur,

Comme convenu, nous vous prions de trouver ci-joint le relevé des informations qui vous ont été données lors de la réunion paritaire du 1^{er} décembre 2015 sur la révision des statistiques par l'INSEE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Véronique OLIVIER-DELMAS
Responsable du Service Juridique et Social

PJ. : 1

Réunion paritaire du 1er décembre 2015

ACCORD relatif au PACTE RESPONSABILITE

et

REVISION DES STATISTIQUES INSEE

Après ouverture des négociations en 2014 entre la FFTB et les différentes organisations syndicales : CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO, l'accord en date du 3 février 2015 portant sur le pacte responsabilité a été signé (annexe 1).

Aux termes de cet accord, des engagements ont été pris en matière de formation mais également dans le domaine de l'emploi. Ces derniers sont notamment les suivants :

Extrait des articles 1.1 et 1.2 de l'accord :

1- Engagement de « maintien de l'emploi »:

« En contrepartie du flux sortant, et dans le contexte suivant :

- mise en chantier annuelle de 300 000 logements,
- place de la « terre cuite » dans la construction, équivalente à 2013 (chiffres communiqués lors des NAO : nombre de logements et quantité de tonnes livrées),

la branche s'engage à maintenir l'emploi en fonction des salariés sortants liés aux départs en retraite réalisés selon les dispositions légales d'âge à la retraite ».

2 – Engagement de « recrutement de salariés » :

« Dans l'hypothèse où le marché de la construction évoluerait favorablement pour atteindre une mise en chantier de logements supérieure à 350 000, la branche des tuiles et briques recrutera 4% de l'effectif de branche (enquête FFTB 2013*). Ce volume de recrutement s'échelonne sur les années en fonction de la progression de l'activité ».

Tous ces engagements ont été posés au regard de scénarii économiques tenant compte des 297 532 mises en chantier, indiquées par l'Insee (annexe 2 : Chiffres et statistiques N°601 janvier 2015**) et de la production livrée par la profession (source 2013 FFTB).

Mais alors que les négociations étaient achevées, l'Insee a révisé ses statistiques, intégrant des mises en chantier de logements qui n'étaient pas comptabilisées jusqu'alors (annexes 3 : Chiffres et statistiques N° spécial février 2015***).

C'est ainsi que le nombre de logements commencés a été modifié de 1980 à nos jours, et pour l'avenir, avec cette nouvelle méthode de calcul. Le « Service de l'observatoire et des statistiques » dont le site internet est Sit@del2 mentionne, qu'en décembre 2014 les mises en chantier de logements « corrigées » s'élevaient à 354 700 (annexe 4 : Service de l'observatoire et des statistiques - Sit@del2 - « nombre de logements commencés en France entière - Mayotte non comprise - depuis 1980).

- Avec cette correction de statistiques, il existe donc une différence de 57 000 mises en chantier de logements (354 700 - 297 532 mises en chantier).

Il est apparu important d'informer les organisations syndicales de cette révision de chiffres, puisque ces statistiques revues modifient les indicateurs du scénario économique établi au sein de l'accord « pacte responsabilité ».

Les indicateurs des engagements pris aux termes de l'accord « pacte responsabilité » devront donc être pris en compte de la façon suivante :

1- Engagement de « maintien de l'emploi »:

« En contrepartie du flux sortant, et dans le contexte suivant :

- mise en chantier annuelle de (300 000 + 57 000 logements) 357 000 logements,
 - place de la « terre cuite » dans la construction équivalente à 2013 (chiffres communiqués lors des NAO : nombre de logements et quantité de tonnes livrées),
- la branche s'engage à maintenir l'emploi en fonction des salariés sortants liés aux départs en retraite réalisés selon les dispositions légales d'âge à la retraite ».

2 – Engagement de « recrutement de salariés » :

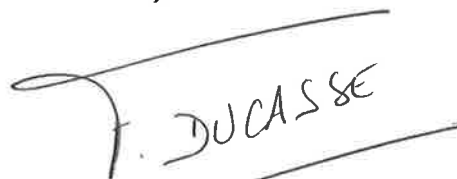
« Dans l'hypothèse où le marché de la construction évoluerait favorablement pour atteindre une mise en chantier de logements supérieure à (350 000 + 57 000 logements), la branche des tuiles et briques recrutera 4% de l'effectif de branche (enquête FFTB 2013*). Ce volume de recrutement d'échelonna sur les années en fonction de la progression de l'activité ».

Cet exposé des faits et des conclusions a été présenté aux organisations syndicales lors de la réunion paritaire du 1er décembre 2015 et le suivi des indicateurs sera organisé annuellement lors de la CPNEFP.

Fait à Paris, le 3 décembre 2015

Le Président de la Commission sociale FFTB

François DUCASSE



* enquête FFTB, effectif décembre 2013 : 4649 salariés équivalent TP

** (Source : Service de l'observatoire et des statistiques, « Chiffres et statistiques N°601 janvier 2015 » page 2 : nombre de logements mis en chantier au cours de 2014 : 297 532)

*** (Source: « Service de l'observatoire et des statistiques, « Chiffres et statistiques N° spécial février 2015 » notamment graphique page 4)

**** « nombre de logements commencés en France entière (Mayotte non comprise) depuis 1980 : Service de l'observatoire et des statistiques et Sit@del2 : 2014 : 354 700 logements